



Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ICC 92-2

2 février 2005  
Original : anglais

F

Déclaration

Conseil international du Café  
Quatre-vingt-douzième session (extraordinaire)  
28 janvier 2005  
Londres, Angleterre

**Déclaration du délégué du Japon  
au Conseil international du Café  
le 28 janvier 2005**

Merci, Monsieur le Président,

Je souhaite faire la même déclaration que j'ai faite au Comité exécutif.

Je constate que, conformément à l'Accord, la solution par défaut pour l'OIC est de rester à Londres. Cela posé, la solution par défaut n'est pas le maintien dans les locaux de Berners Street. En outre, je constate que nous avons déjà décidé, dans le cadre du budget de cette année, de rester à Berners Street à titre provisoire. Cela étant, le budget ne représente qu'un engagement d'un an. Nous n'avons pas pris d'engagement pour l'avenir.

En outre, il est clair qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun consensus sur la question des locaux. Ma délégation estime qu'une forme de consensus est nécessaire avant de signer un nouveau bail. L'engagement d'une procédure en l'absence d'une décision formelle mettrait à mal la crédibilité de l'OIC.

À cet égard, ma délégation est fermement convaincue qu'une décision formelle du Conseil est nécessaire avant qu'un nouveau bail soit signé.

Je vous remercie, Monsieur le Président.